



LE TRAITE DE LISBONNE ET LA CITOYENNETE EUROPEENNE

La nécessité de réformer les institutions européennes s'est ressentie dès les années 90 lorsqu'un élargissement de l'Union européenne à 12 nouveaux pays a été envisagé. Face aux défis de l'Union au sein d'un monde en perpétuelle évolution, la nécessité de **renforcer l'efficacité de son processus décisionnel** est apparue essentielle. Le traité de Lisbonne entreprend ce changement, et ce par le biais d'un **renforcement de son modèle démocratique et de la participation active des citoyens européens**.

Evolution de la notion de citoyenneté dans l'Union Européenne

La notion de citoyenneté européenne apparaît en 1992 avec le traité instituant la Communauté Européenne ou **traité de Maastricht**, dans lequel sont énumérés les droits du citoyen européen qui seront repris en 2000 dans la **Charte européenne des droits fondamentaux**. Cependant, on peut considérer l'existence d'une citoyenneté européenne dès 1979, avec les premières **élections du Parlement européen au suffrage universel**.

En 1999, c'est le traité d'Amsterdam qui entreprend des avancées en ce qui concerne le droit des citoyens européens. En particulier, des mesures sont prises contre différentes formes de discrimination et le droit de libre circulation sur le territoire des Etats membres prend son sens avec l'ouverture de l'espace Schengen.

Alors que la notion de citoyenneté européenne gagnait du sens, le **Parlement européen**, organe représentative des citoyens par excellence, a vu son pouvoir s'accroître au fil de la construction européenne. Aujourd'hui, avec le traité de Lisbonne, un nouveau pas a été franchi vers la formation d'une **citoyenneté européenne, active et diversifiée**.

Les principaux objectifs du traité de Lisbonne

Le **traité de Lisbonne** entre en vigueur le **1^{er} décembre 2009**, entraînant avec lui des avancées décisives tant sur le fonctionnement des institutions européennes, que sur la place individuelle et collective des citoyens au sein de l'UE.

Le traité de Lisbonne apporte des amendements au traité instituant la Communauté Européenne (CE ou traité de Rome) et au traité sur l'Union Européenne (UE ou traité de Maastricht) sans les remplacer.

✓ **Améliorer l'efficacité du processus décisionnel de l'UE**

- Les procédures de vote au sein du Conseil sont révisées pour faciliter les prises de décision.
- Le rôle de l'Union est renforcé dans plusieurs domaines prioritaires comme la justice, la sécurité ou encore le changement climatique.
- Un poste de Président du Conseil européen qui rassemble les chefs d'Etat est créé.

✓ **Renforcer la démocratie dans le fonctionnement communautaire**

- Le Parlement européen voit son pouvoir législatif se développer dans de nombreux domaines.
- Les Parlements nationaux sont mieux intégrés au fonctionnement de l'Union dans un effort de coopération.
- Un droit d'initiative citoyenne est octroyé aux citoyens de l'Union.

✓ **Accroître la cohérence des actions extérieures de l'UE**

- Un Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est élu par le Conseil européen pour représenter l'Union dans ses actions extérieures.
- Un service européen pour l'action extérieure est créé.
- L'Union se dote d'une personnalité juridique unique qui renforce son pouvoir diplomatique sur la scène mondiale.

La citoyenneté dans le traité de Lisbonne

Le traité de Lisbonne allié de la citoyenneté

Suite à l'échec du projet de Constitution européenne en 2005, les négociations et les concertations menées au sein de l'Union européenne ont finalement permis aux Etats membres et à leurs populations de s'entendre et de se rallier au traité de Lisbonne.

Les événements de ces dernières années ont mis au jour (révélé) les réticences d'une partie des citoyens européens à adhérer au projet de la construction européenne. Le taux d'abstention lors des dernières élections européennes est démonstratif du fossé qui s'est creusé entre les institutions européennes et les citoyens européens.

Afin de rétablir l'équilibre entre les politiques de l'Union et les projets de ses citoyens, le traité de Lisbonne s'attache à encourager la participation active des citoyens à la construction européenne et à renforcer son modèle démocratique.

Le traité de Lisbonne réaffirme la définition de la citoyenneté européenne en précisant que cette dernière s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. De plus, le traité insiste sur la protection des droits conférés à tous les citoyens européens.

Un cadre juridique qui préserve les droits des citoyens

➤ La **Charte des droits fondamentaux**, adoptée par le Conseil de Nice en 2000 confère à l'Union la défense de ses valeurs démocratiques, de liberté, de solidarité et d'égalité. Sont alors reconnus par l'Union les droits qui définissent la citoyenneté européenne notamment:

- Le droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen et aux élections municipales
- Le droit de saisir le Médiateur en cas de mauvaise administration de l'Union
- Le droit de pétition devant le Parlement européen
- La liberté de circulation et de séjour sur le territoire des Etats membres
- Le droit à la protection diplomatique et consulaire de tout Etat membre

wCette Charte qui jusqu'alors avait simplement été reconnue par les institutions de l'Union, obtient avec le traité de Lisbonne un **statut juridique** qui confère aux droits des citoyens européens une réelle protection juridique.

➤ En dotant l'Union européenne d'un statut juridique, le traité de Lisbonne lui permet d'adhérer à la **Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme** auxquels tous les Etats membres ont adhéré indépendamment.

En créant de nouveaux outils démocratiques, et en se basant sur une relation plus équilibrée entre les institutions de l'Union, le Traité de Lisbonne renforce le rôle et les moyens d'action des citoyens européens et des organisations de la société civile.

Le renforcement du rôle du Parlement européen

Au sein des institutions de l'Union, le rôle du Parlement européen est de **représenter et de défendre l'intérêt des peuples européens**. Elu au suffrage universel direct depuis 1979, il a vu ses pouvoirs et son rôle législatif se renforcer au fil de la construction européenne.

Avec le Conseil, le Parlement partage le pouvoir législatif. En fonction des domaines politiques concernés, le Parlement peut être consulté pour un simple avis, ou bien fait valoir son pouvoir de codécision avec le Conseil, auquel cas son rôle est décisif.

- Le traité de Lisbonne étend **le pouvoir de codécision du Parlement** à de nouveaux domaines, liés notamment au marché intérieur mais aussi à de nouvelles compétences de l'Union, en matière de droit d'asile par exemple.
- Son pouvoir décisionnel concernant **le budget** de l'Union est également renforcé, à égalité avec le pouvoir du Conseil en la matière.
- Il acquiert le pouvoir d'élire le président de la Commission, sur proposition du Conseil, et ce avec le devoir de respecter sa formation et donc la majorité parlementaire, désignée à l'issue des élections européennes.

Une vie démocratique plus participative

- Le **droit d'initiative citoyenne** instauré par le traité de Lisbonne marque une nouvelle avancée dans le développement d'une citoyenneté européenne active.

Ce nouvel outil permet aux citoyens européens de déposer une proposition d'acte juridique devant la Commission. Afin de garantir la pertinence de cette proposition, au moins 1 million de citoyens européens ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, doivent y avoir adhérer au préalable.

- Le traité de Lisbonne reconnaît le droit des citoyens par le biais des organisations de la société civile de prendre part aux prises de décisions de l'Union. Ainsi, la **consultation des organisations de la société civile** avec les institutions de l'Union en particulier avec la Commission s'est vue renforcée par le traité de Lisbonne.
- La participation des **partenaires sociaux** à l'élaboration des politiques est également renforcée. Le Comité économique et social européen voit les domaines sur lequel il est consulté s'élargir, jusqu'à la politique énergétique par exemple.

